

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LAFITTE VIGORDANE

Par délibération du conseil municipal en date du 14 octobre 2025 – n°2025-043 il a été décidé des modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Lafitte-Vigordane.

Tout renseignement sur le projet de modification simplifiée peut être obtenu auprès de Madame le Maire à la mairie de Lafitte-Vigordane.

La mise à disposition se déroulera à la mairie du lundi 17 novembre 2025 au vendredi 19 décembre 2025, aux jours et heures habituels d'ouverture, où chacun pourra prendre connaissance du dossier et pourra faire part de ses observations en les consignant sur un registre établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par Madame le Maire.

Les observations pourront également être adressées par écrit à Madame le Maire à l'adresse suivante : Mairie de Lafitte-Vigordane 1 place du Village 31390 Lafitte-Vigordane ou par courrier électronique à l'adresse suivante lafitte-vigordane@wanadoo.fr pendant la durée de la mise à disposition du public.

Des informations relatives à la mise à disposition du public pourront être consultées sur le site internet suivant www.lafitte-vigordane.fr

L'avis de dispense d'évaluation environnementale de l'autorité environnementale, après examen au cas par cas, sera joint au dossier mis à disposition du public.

Les personnes intéressées par le dossier pourront en obtenir communication à leur demande et à leurs frais.

A l'issue de la mise à disposition, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera et adoptera le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public par délibération motivée.

Le maire,
Karine BRUN